

Planification

Critères d'accès

Pour pouvoir accéder au Cluster en ce qui concerne les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, les **architectes/ingénieurs** doivent faire preuve d'expériences et de compétences dans la construction d'optimisation énergétique et écologique par les critères suivants :

- Justificatif de la réalisation de trois objets avec planification, soumission et supervision des travaux, au plus tard 12 mois après l'accès au Cluster, correspondant au minimum à une maison à basse consommation énergétique et où le Blower-Door-Test atteint <1l/h.

Et

- Justificatif de connaissances théoriques selon un des moyens suivants :
 - Formation continue tant que conseiller énergétique auprès de l'Agence de l'Energie où avoir suivi une formation de minimum 40h auprès du CRP Henri Tudor ou après une institution équivalente
 - Autres qualifications équivalentes

Et

- Utilisation des instruments d'encadrement des clients développés par l'Oek'eau – Energie-Cluster
- Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.

Maintien de la qualité

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

- Participation régulière aux différentes formations continues

Et/ Ou

- Par la réalisation annuelle de différents objets de référence

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire.

La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis.

Lu et approuvé Date & signature

.....